

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2022-06 intitulé **RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS**

- A été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 02 mai 2022 à 19h30 au 33 rue du Pont;
- A pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.
- Est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires;
- Entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Stanislas, ce 04 mai 2022



Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière